

**COMMUNE DE COURVIERES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AOUT 2014**  
**PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières

Président : M. LIEGEON Eric

Secrétaire : M. GARNIER Claude

Membres présents : tous, sauf Mme DELACROIX Fabienne, M. LIEGEON Thierry et M. PERRIN Anthony, excusés

Ordre du jour :

- Décision budgétaire modificative
- Délibération heures complémentaires (MUSY Lucienne)
- Délibération demande fonds de concours CFD
- Délibération sinistre GROUPAMA
- Location logement Mairie
- Equipement sanitaire logement 2 rue de Cuvier
- Dossier école
- Désignation référent sécurité routière
- Motion de soutien Association des Maires de France (AMF)
- questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H00.

La séance du conseil municipal débute par une minute de silence en hommage à Claude BAZILE, conseiller municipal décédé le 3 juillet 2014.

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 JUIN 2014**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de transférer la somme de 7 500 € du compte D23 (immobilisations en cours) au compte D21 (immobilisations corporelles).  
*[délibération n°1]*

**3) DELIBERATION HEURES COMPLEMENTAIRES MME MUSY**

Dans le cadre de la gestion du centre d'accueil, Mme MUSY peut être amenée à effectuer des heures complémentaires à son contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de régler ces heures complémentaires.

*[délibération n°2]*

#### **4) DELIBERATION POUR DEMANDE FONDS DE CONCOURS CFD**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite auprès de la CFD le fonds de concours pour un montant de 2 440.72 €.

Les factures correspondantes aux dépenses éligibles à ce fonds seront transmises à la CFD. [délibération n°3]

#### **5) SINISTRE LOGEMENT COMMUNAL (RUE DE CUVIER)**

Les dégâts, d'un montant de 2 801.19 € TTC, occasionnés lors du feu de cheminée, ont fait l'objet d'une prise en charge par l'assurance.

Le conseil municipal valide le montant de l'indemnisation par GROUPAMA. [délibération n°4]

#### **6) LOCATION LOGEMENT MAIRIE**

Le logement communal de la Mairie est occupé depuis début juin par M. EBLE Romain et Mme COSSI Nathalie, couple avec deux enfants.

Les membres du conseil municipal entérinent cette location pour un montant mensuel de 500 €. [délibération n°5]

#### **7) EQUIPEMENT SANITAIRE LOGEMENT COMMUNAL RUE DE CUVIER**

Suite à la demande des locataires M. et Mme BIZET, pour l'installation d'un chauffe-eau électrique, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise ARDOUIN pour un montant de 1 313.25 € HT.

Le financement de cet équipement sera assuré par une augmentation du loyer de 25 € par mois. [délibération n°6]

#### **8) ECOLE**

Un effectif insuffisant d'élèves aura pour conséquence la fermeture d'une classe à Courvières pour la rentrée prochaine.

La structure préfabriquée achetée en 2013 sera donc mise en vente.

Dans le cadre de normes de sécurité, des détecteurs de fumée seront installés dans les différents locaux de l'école.

La porte située entre le couloir et le préau n'étant pas sécurisée, son remplacement sera étudié.

#### **9) DEMANDE DE LA PREFECTURE POUR LA DESIGNATION D'UN REFERENT POUR LA SECURITE ROUTIERE**

Fabienne DELACROIX est désignée pour cette fonction.

#### **10) MOTION DE SOUTIEN ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)**

Face aux diminutions des aides aux communes dans le cadre des restrictions budgétaires, le conseil municipal apporte son soutien à la motion proposée par l'AMF. [délibération n°7]

## **11) QUESTIONS DIVERSES**

- Commission de révision de la liste électorale : Christian KOVACIC est nommé en remplacement de Patrice BARTHET, démissionnaire.
- Location du centre d'accueil : afin d'éviter les désistements de dernière minute, le versement d'arrhes est obligatoire pour toute réservation.  
Une proposition de nouveaux tarifs sera examinée lors du prochain conseil municipal.
- Demande de M. et Mme GROSBON pour une prise en charge de pose d'enrobé sur la partie communale devant leur maison.  
Suite à cette demande, le conseil réfléchit à une approche globale de ce dossier sur l'ensemble de la commune.  
Les commissions concernées vont se réunir et feront une proposition pour le prochain conseil municipal.  
Un courrier sera transmis dans ce sens à M. et Mme GROSBON.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H45.